CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 MAI 2022
Procès-verbal n° 05-2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.
Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Michel
Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - GRANGE Christian (donne procuration à FLACOZ Corine)
Étaient absents excusés : RETORNAZ Dominique - RETORNAZ Lénaïck
Était absent : CLAPPIER Pascal

Le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 7 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Madame Marie POIROT est désignée secrétaire de séance.

1 - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'abroger partiellement la délibération du 29 avril 2021 quant à la délégation de pouvoir consentie à Monsieur le Maire en matière d'exercice du DPU simple.

A compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, l'exercice du droit de préemption urbain simple relève de la compétence juridique du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 12 mai 2022 à 18h50.

La secrétaire de séance,
Marie POIROT.

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)